

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/21/0787 du 20 janvier 2023 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la gestion des eaux dans le cadre de la mise en conformité de la zone d'activités économiques à Eselborn-Lentzweiler au nom et pour compte du Syndicat intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux (SICLER).

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 20 février 2023

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER

